



## Prestation de service pour la partie du travail social

Par **gestio**, le **20/04/2012** à **22:16**

bonjour,  
en tant que nouvelle société sarl, pour diminuer les charges comme les honoraires du cabinet comptable, est ce qu'on peut confier tout le travail de la partie sociale de la société: préparation des bulletins de paies, déclaration des charges sociales trimestrielles (ducs )comme urssaf, pôle emploi service, retraite, et dads-u annuel etc à une société de la prestataire du service au lieu de les donner à un cabinet comptable ?  
merci

Par **voxexpert**, le **26/04/2012** à **16:54**

Bonjour,  
  
Vous pouvez bien sur.  
Si vous avez besoin de bon tuyaux contacter moi.

D.L